L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 11 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande 1000 bébés blancs au-dessous de deux ans pour le Grand Prix de l'Exhibition de Bébés, qui aura lieu au Musée à Dix Sous de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7mars—

Demande—$4000 à 6 pour cent sur hypothèque 1ère classe, sur une maison de 3 étages en briques; 10 chambres, 6 cabinets, 2 magasins et un warehouse à 2 étages, près de la Cathédrale; rapporte $90 par mois. Adresser à la lettre G. au bureau de l'Abeille. 7 mars—1 sem

A VENDRE.

Désirant se retirer des affaires, on offre à vendre le café situé au No 5 rue Canal. Bon placement. Wm. B. Barnett, notaire, 89, Exchange Alley. 7mars—7t

ASSURANCES

Vingt-Huitième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances HOPE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 158 rue Gravier.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885:

Sur les risques d'incendie ... $409,245 28
Sur les risques de mer ... 54,324 83
Sur les risques de rivières ... 26,385 35
$490,555 46
A ajouter: Primes non acquises de 1884 ... 83,989 25—$574,544 71
A ajouter: Intérêts, profits et pertes ... 20,871 00
$595,415 71
A déduire: Pertes payées sur les risques d'incendie..$183,905 58
do sur les risques de mer ... 25,498 63
do sur les risques de rivières ... 12,269 43
$226,672 64
Taxes ... 8,187 43
Réassurances ... 20,410 67
Primes remboursées ... 60,353 31
Collection ... 75,992 27
Bureau, dépenses, salaires [illegible] ...
[illegible] $98,826 21—$429,442 53
165,973 18
[illegible] 12,206 20
$153,766 98
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payable à partir du 14 janvier ... 12,500 00
[illegible] 16,733 21
[illegible] 104,534 14
[illegible] 20,000 00
$153,766 98

ACTIF

[illegible] ... 26,316 67
[illegible] ... 127,684 56
[illegible] ... 5,921 88
Billets ... sur demande ... 9,513 86
Bons de ... de la ville ... 44,795 54
Actions de la Banque nationale de l'Union ... 11,657 84
[illegible] ... 3,100 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc. ... 3,048 07
Biens fonciers ... 4,698 59
Primes en voie de perception ... 106,244 18
En caisse ... 60,865 70
Total de l'actif ... $403,766 98

PASSIF

Capital ... 250,000 00
Fonds de réserve ... 20,000 00
Réserve pour primes non acquises ... 104,534 14
Pertes non réglées ... 16,732 84
Dividende de 5 0/0 déclaré le 13 janvier 1886 ... 12,500 00
$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire. No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve. 14 janv—

Dix-neuvième état de situation annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies ... $179,058 81
Primes sur les risques de mer ... 4,885 18
Primes sur les risques de rivières ... 5,356 64
Total des primes ... $189,300 63
Ajoutez—Risques non échus de 1884 ... 37,026 32
Total des primes ... $226,326 95
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes ... $ 27,580 00
Moins les salaires et les frais généraux ... 11,764 03 -15,815 97
Fonds de surplus de 1884 ... 15,000 00
Total ... $257,142 92
Pertes payées—
Sur les incendies ... $ 68,951 72
Sur les mers ... 1,420 56
Sur les rivières ... 5,683 75
$ 76,056 03
Réassurances ... 35,211 89
Réductions et primes remboursées ... 48,364 21
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions ... 9,135 16 —168,767 29
Profits ... $ 88,375 63
Réserve pour—
Primes non expirées ... $ 41,769 60
Primes non payées ... 7,268 06
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885 ... 10,000 00
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886 ... 10,000 00
Fonds de surplus, 1885 ... 17,000 00
Surplus ... 2,337 97
$88,375 63

ACTIF.

Billets reçus pour primes ... $ 1,725 00
Primes en voie de collection ... 37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques ... 19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché ... 100,708 00
Actions de banques et autres, valeur du marché ... 16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières ... 78,119 11
Meubles de bureau ... 2,102 40
Comptant en caisse et en banques ... 22,851 21-278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation notte" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande. 17 jan—1m

Avis aux Créanciers.

Etat de la Louisiane—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—August Meyer vs. ses créanciers—No 17,166. Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3t au 12 avril

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL EXTRAORDINAIRE
CLASSE C.

[illegible] sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'Ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE $150,000
UN GROS LOT DE 50,000
UN GROS LOT DE 20,000

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADEMIE DE MUSIQUE, Dans la matinée du MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000.	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit ... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit ... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit ... 7,500

2,279 Lots s'élevant à ... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

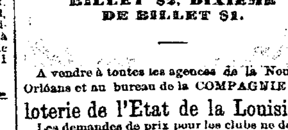

BILLET ENTIER $10. DEMI BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

AVIS AUX CREANCIERS.

Etat de la Louisiane—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. ses Créanciers—No 16,977—Division [illegible]—Ordre de Cour—Que la cession des biens de L. J. Barthélemy soit est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et ait lieu pardevant Charles E. Sel, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de nommer un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit insolvable et pour disposer des propriétés rendus, ainsi que toute autre matière qui pourrait leur être soumise; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit L. J. Barthélemy soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 fev—3t au 11 mars

Etat de la Louisiane.—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward H. Adams vs. ses créanciers.—No 17,105.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3t au 12 avril

Etat de la Louisiane—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Oertling vs. ses créanciers—No 16,672—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oertling soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Sel, notaire, le JEUDI 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Oertling, fixant le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oertling soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—3t au [illegible]

Etat de la Louisiane—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—J. F. Sarrazin & Son & Co. vs. Leurs Créanciers—No 16,892, Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de J. F. Sarrazin & Son & Co., et les membres individuellement de cette raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. H. Ker, Esq., notaire en cette ville, le MERCREDI, 24 mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. A. [illegible], Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 fev—3t au 24 mars

Etat de la Louisiane.—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—John H. Campman vs ses Créanciers.—No 16,884.—Division D.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Campman soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place, en cette ville le lundi, 22me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que R. H. Marr, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 16 février 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—3t au 22mars

Etat de la Louisiane—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—A. & P. A. Villermin, vs Leurs Créanciers—No. 16,860, Division —. —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de A. & P. A. Villermin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, Lundi le 22me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 15 février 1886.
Signé, A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
16 fév—16,23—10,16,22 mars

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Acte 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds de dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres ... $298,250 00

Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres ... $198,250 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres ... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts ... $169,065 23

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres ... $198,250 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts ... $367,315 23

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts ... $93,735 86

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente sept cts ... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre-vingt-sept cts ... $10,606 87

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres ... $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts ... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts ... $ 10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts ... $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts ... $ 5,164 54

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents ... $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents ... $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31ème jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents ... $99,555 39

[L. S.] En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Columbus H. Allen vs ses créanciers.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,252—En vertu d'un ordre de vente daté du 31 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 mars 1886, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terme non expiré d'un bail de la propriété connue comme le "Stonewall Rice Mill," (Moulin à riz Stonewall), situé au coin des rues Girod et Commerce, Nos 70 et 72 rue Girod—le dit bail étant comme suit:
1° à $25 00 par mois du 1er juin 1885 au 1er juin 1886.
2° à $30 00 par mois du 1er juin 1886 au 1er juin 1887.
3° $35 00 par mois du 1er juin 1887 au 1er juin 1888.
4° à $40 00 par mois du 1er juin 1888 au 1er juin 1890; le dit loyer est dû mensuellement.
Et au cas où le dit bail ne se vendrait pas à prime alors on offrira:
2° Le droit d'occupation de la propriété décrite ci-dessus du jour de vente au 1er juin 1890.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles!

Martin Skenn vs J. W. Lee.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,928—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, [illegible] LUNDI, 22 mars 1886, à 10 heures A. M. de la propriété décrite ci-dessous à savoir:
Un lot de meubles de maison, [illegible] divers, etc., contenu dans le local No [illegible] Magasins, conformément à un inventaire déposé dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. [illegible] vs. Mlle Extina Vandergrift.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro vingt-six, sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clinton, Millaudon, Wall et Esther. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize, sur un plan de Wm Forsbey en l'année 1853; une copie est annexée à la vente faite à John C. Back le 17 août 1875, pardevant Ernest Commagère, notaire; et mesurant chacun trente pieds à la rue Wall, sur une profondeur de cent quarante deux pieds huit pouces six lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.
Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergrift du plaignant, selon acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 8me jour d'octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—2,6 avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Coussirat.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 16,050—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Grima, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11mars—11. 16. 20

Succession de John Lassen.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,039—Division B. Attendu que Mme veuve John Lassen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lassen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11,16,20

Succession de Anna Maria Schmeider, femme de Samuel Rohli, et Samuel Rohli.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 17,102—Division A—Attendu que Adolphe Rohli a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anna Maria Schmeiderer, femme de Samuel Rohli, et de Samuel Rohli, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11 16 20

Succession de Bertrand Cestia.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 13,838—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Fayle et Jules Doucey exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11,16,20

Succession de B. F. Joubert.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 15,407—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest B. Joubert et Charles Joubert, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3mars—3,6,12.

Succession de George L. Mooch.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 16,826—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Young, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6,11,14

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C" Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,24.

Succession de Terrence Hackett.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,685—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Hackett, tuteur datif des mineurs Joseph, Catherine et Annie Hackett et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 14.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Par consentement des parties.

W. G. Vincent vs. Thomas Dillon. Le même vs le même.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 7480 et 7481—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au No 284 rue Decatur, entre les rues Hôpital et Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville le SAMEDI, 13 mars 1886, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de souliers assortis pour femmes, hommes et enfants, etc., etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11mars—11,12,13.

Raymond Pocheiu contre John Claycomb.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No. 7,602.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le MARDI, 16 mars 1886, à 11 heures A. M., au mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un moulin à scie, machine et la bâtisse et améliorations qui se trouvent situés sur la propriété dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi, Aline et Delachaise.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable Deuxième Cour de Cité.
5mars—5 10 16

Mme Eusèbe Bonny vs. Bodenheimer & Lassen.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—No 7,568.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, sur la propriété des défendeurs, au No —, rue de la Paix, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Troisième District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Les améliorations sur la propriété de la demanderesse, consistant en un hangar en bois, écurie, la barrière de séparation et à peu près une corde et demie de bois.
Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
27fév—27—5,11mars.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri [illegible].

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,621—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:
I.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Domaine, Roman, St Prieur et St Philippe, désigné comme lot [illegible] mesurant 23 pieds de face à la rue Domaine sur une profondeur de [illegible] pieds entre lignes parallèles [illegible] acquis de Z. Brucan d'après un acte passé par Doriocourt, notaire, le 10 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, fol 841.
II. Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins de la rue des Champs Elysées:
1. Un morceau de terre [illegible]
ET AUSSI—
Cinq (5) [illegible]
Deux (2) [illegible]
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon.
Un lot d'outils sur la dite II propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27fév—27—6,13,20,27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emile H. Coulfield vs. Thos. Roberts

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,588—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Premiere, Rousseau et Soraparu, désigné comme le lot numéro trois, sur un plan dressé par Arthur de Armas, en date du 14 avril 1881 et sur un certain plan fait par J. A. D'Hemécourt le 24 juillet 1878; le dit terrain mesure vingt-six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent vingt-quatre (124) pieds trois (3) pouces et deux (2) lignes sur la ligne du bas et cent vingt-et-un (121) pieds cinq (5) pouces deux (2) lignes sur la ligne du haut qui le sépare du lot numéro quatre. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—5,11,18,25,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux lots de terre avec améliorations situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9 16 23 mars 2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcino Landry vs. Edmond Louis Fouquet.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 13,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, et faisant partie du lot numéro neuf et mesurant [illegible] six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, [illegible] profondeur de cent vingt-sept pieds [illegible] plus ou moins.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant, un montant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, avec intérêt à raison de 5 pour cent sur $3,800 à partir du 9 février 1879; sur $175 à partir du 9 février 1880; même sur $175 à partir du 9 février 1881; même sur $175 à partir du 9 février 1882; même sur $175 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; et même sur $475 à partir du 9 février 1885, jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $31 76, et pour les frais de ce procès, ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui deviendra dû au plaignant annuellement à savoir:
Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit exhaussé (le premier montant échéant le 9 février 1887) le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le paiement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 10,62[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, [illegible] mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Poydras et Freret et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds [illegible] face à la rue Lafayette, trente un pieds [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds cinq pouces et une ligne sur l'autre côté, et cent six pieds six pouces et une ligne sur l'autre côté, le tout plus ou moins. Le dit lot formant tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six qui le touche, lesquels lots sont désignés comme tels sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du [illegible] décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm. C. Jonnen, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 24 avril 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26fév—26—5,12,19,26,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur et de bâtisses dans le Troisième District.

Succession de George Schwab.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,685—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 février 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No deux de l'îlet borné par les rues Elmire, Remparts, Désiré et Bourgogne, anciennement Craps, et le dit lot mesure vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds et sept pouces entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5,11 18,25,30

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:
UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27fév—et 6,13mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil, du magasin en briques [illegible] No 42 rue Fulton et 41 rue Front.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs. [illegible]

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,760—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 avril 1886 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre [illegible]
[illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Les dites bâtisses sont connues comme le magasin en briques portant le No 42 rue Fulton et No 41 rue Front.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—avril 2,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaeffner, (Schaeffner) femme de James Work and James Work son mari.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 16,052—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St André, désignés par les numéros un et deux conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le 6me jour d'octobre 1869.
Les dits lots mesurent comme suit: Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente-sept pieds cinq pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur égale à la rue Ste Marie de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes; et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes.
Etant la même propriété que la dite Mme Marie Shaeffner (Schaeffner) a acquise de E. Tardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3,10,17,24,31—avril 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Habitation de valeur dans le Cinquième District.

L'habitation THE DELCAZEL PLACE à l'encan.

Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc. A DES CONDITIONS FACILES.

Succession de Louise Delcazel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No. 16,441.

Par B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, en date du 3 février 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, désignée par le No 32, sur un plan dressé par Jean [illegible], voyer, le 20 janvier 1837 et déposé avec les archives de Felix De Armas, ancien notaire en cette ville; la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de quarante arpents plus ou moins, bornée sur un côté par la propriété appartenant à Mlle Adelaide Vivant ou agent, et de l'autre côté par celle de Ducongé ou agent, et qui sera plus démontré sur un plan du dit Cinquième District, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire, de la Nouvelle-Orléans.
Et le même jour, heure et place, il sera vendu les effets mobiliers appartenant à la dite succession et comprenant les meubles de maison, wagons, outils aratoires, animaux, etc. conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions pour la propriété—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit avec billet d'acquéreur, privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et l'acte contiendra toutes les clauses de garanties usuelles.
Et pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
N. B.—La récolte sur pied n'est pas comprise dans cette vente. L'acquéreur peut acheter la dite récolte pour la dite valeur.
6 fév—6,13,20,27—mars 6 13

PAR J. C. HODGSON.

Par J. C. HODGSON, encanteur—Bureau 4 rue Carondelet.

Tous les jours. Tous les jours.

Une valeur de $30,000 en montres, diamants et autres bijouteries.

Coin Canal et St Charles sous le Crescent Billiard Hall (Salle de Billard Crescent).

Par ordre et au survivant de la maison [illegible] & Cie., de Newark, N. J., fabricants et importateurs de montres et de bijouteries fines.

J'offrirai le reste de leur grand fonds (stock) qui consiste en—
200 montres en or,
200 montres en argent,
600 montres pour dames et jeunes gens,
500 articles argenterie fine.
Aussi $10,000 d'objets mis en gage et non réclamés, confisqués par l'Association des Prêteurs sur gages de New-York.
Lots d'occasions arrangés pour les marchands. Vente libre et positive. 9 mars—

Actions de Banque, d'Assurances et autres; étagères, installations, meubles de bureau, etc., etc.—Succession de Mark H. Applegate, décédé.—No 15,596.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C."

Par JOSEPH C. HODGSON, Encanteur, Bureaux, No 4 rue Carondelet—LUNDI, 15 mars 1886, à midi et demi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, date le 18 janvier 1886, Dossier No 15,596, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu:
(10) Dix actions du fonds capital de la Germania Savings Bank.
(2) Deux actions du fonds-capital du Texas Pacific RR. Co.
(1) Une action du fonds-capital du Times-Democrat Publishing Co.
(1) Une action du Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange.
(4) Quatre actions du Mexican, Central American & South American Exchange.
(25) Vingt-cinq actions du fonds-capital du Crescent News & Hotel Company.
(1) Une action du Louisiana Jockey Club.
AUSSI
Le même jour à 1 heure P. M., au local No 60 rue du Camp, il sera vendu un lot d'étagères, installations, meubles de bureau, etc., etc.
Conditions—Les actions avant le transfert; les meubles comptant sur les lieux.
4 mars—4,5,6,7,14,15

PAR THOMAS WOOLEDGE.

VENTE A L'ENCAN.

Vente de l'étalon de race "George W. Nott" (Sawney) Benjamin Ory vs. Edmond Souchon.

Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 16,560—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à l'écurie de W. B. Léonard, 70 rue Baronne, jeudi, 18 mars 1886, à 11 heures du matin, l'étalon ci-après dépeint:
L'étalon marron "George W. Nott" (Sawney), né en 1881 de Alarm, dam Mundame, par Lexington, second dam Sally Bowen, par imp. Hooten, troisième dam Quiz, par Bertrand.
Conditions—Comptant à la vente.
THOMAS WOOLEDGE, Encanteur.
7 mars—10f

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage double confortable à un étage dans le Troisième District, No. 157 rue Colombus.

Par J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—SAMEDI 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Derbigny, Laharpe et Roman, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur une profondeur de 116 pieds.
Les améliorations comprennent un cottage double ayant de chaque côté une chambre, 1 cabinet et une galerie devant; une cuisine ayant aussi de chaque côté une chambre, citernes, puits, lieux d'aisance.
Conditions—Une moitié comptant, la balance à un an de crédit avec billet de l'acquéreur portant 8 pour cent intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelle. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—27 mars 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Actions de la Manufacture de Sirop, Cordiaux et Liqueurs du Sud.

Succession de Jean Labat.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 16,432.

Par J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI, 11 mars 1886, à midi, à la salle d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du 25 février 1886, il sera vendu pour le compte de la dite succession—
Cinq Actions de cent dollars chacune, de la Southern Syrup, Cordial and Liquor Manufactory.
Conditions—Comptant sur les lieux.
27 fév—6, 11 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

[illegible] DE PARTAGE.

Charles Kuhn et Peter Kuhn et als. No. 14,614.

Petite résidence sur Palmyre No. 135.

La [illegible] double [illegible] rues Palmyre et Tonti, occupée comme boulangerie.

[illegible] double formant l'encoignure des rues Bienville et Tonti.

[illegible] vacant rue St-Pierre, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 mars 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, les propriétés suivantes, savoir:

Actions.

10 actions de $75 chacune du fonds capital du Firemen's Insurance Company d'après le certificat No. 24, au nom de Stephen Kuhn.

Propriétés foncières.

1° Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Palmyre, Banks, Tonti et Miro, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre sur 105 pieds de profondeur. Ensemble, une petite maison retirée de la rue, ayant galerie sur la façade et trois chambres à coucher, hangar, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc. Loué $9 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, formant l'encoignure des rues Palmyre et Tonti, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et faisant face à la rue Tonti. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, écurie, deux citernes, etc., etc.

Aussi,—Un grand four à boulanger et occupé comme boulangerie, loué $15 par mois.

3° Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Miro et Tonti, mesurant 54 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur 80 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble une maison double divisée en deux corps de logis et ayant de chaque côté quatre chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout loué $24 par mois.

4° Un lot de terre vacant situé dans le même district, dans l'îlet compris entre la rue St. Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Rocheblave et Tonti, mesurant 28 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue St. Pierre, sur 100 pieds de profondeur et 28 pieds 4 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les actions, comptant avant le transfert.

Pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets payables par coupons à la convenance des héritiers, portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'acquisition les taxes dues en 1886.

Actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera requis des acquéreurs pour lier la vente.

24 fév—24,27—mars 6,13,20,27

Jolie résidence de campagne faisant face au fleuve et à proximité de la ville.

Maison double à étage en briques rue de Chartres, No 253.

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 mars 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles.

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Royale, St. Philippe et Ursulines, mesurant 37' 4" de face à la rue de Chartres sur 127' 7" 3''' de profondeur. Ensemble une maison en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée au centre, deux grands magasins avec cabinets derrière, à l'étage supérieur, corridor au centre et six chambres à coucher avec balcon sur la façade. Une autre bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cour briquetée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Loué $42 par mois.

2° Une jolie résidence de campagne faisant face au fleuve, mesurant 50' 9" 4''' de face à la Levée entre les rues Flood et Andry sur une profondeur de 168' 3" 4'''. Aussi, un autre lot de terre attenant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et ouvrant sur la rue Flood; le quel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Flood sur une profondeur de 165 pieds. Ensemble, une jolie résidence retirée de la rue couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade, galerie sur côté avec vestibule, salon, salle à manger et quatre chambres à coucher dans la maison, une autre bâtisse en bois ayant cuisine et trois chambres de bain, lieux d'aisance, hangar, citernes, chambres à bois et écuries. Arbres fruitiers et autres, etc., etc. Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou davantage et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de ventes pardevant Ch. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs et compris les taxes dues en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs. 7mars—

VACHERIE.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 11 mars 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dryades et Berlin, près de la station de l'Avenue Napoléon.

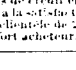

La vacherie de Marcelin Francis qui se retire entièrement du commerce de lait.

29 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, taches en lait et les autres pleines et très avancées.
3 beaux chevaux de pesant voiture.
2 charrettes à lait, 2 ditto à provisions.
1 taureau, un jumper et buggy.
Une quantité de volailles et les ustensiles de la vacherie.

Conditions au dessous de $100 comptant, de $100 à $200 trois mois, et au dessus de $200 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La clientèle de 25 à 30 gallons sera donnée au plus fort acheteur. 28 fév—mars 7, 9, 10, 11.

Magasin de peinture à l'encan.

Succession de Octave J. Forstall.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 16,718.—

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI 15 mars 1886, il sera vendu à 10 heures et demie du matin au magasin de M. A. Vizard, rue des Magasins No 83, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 2 mars 1886.

Un lot de peintures, noir de fumée, chrome jaune, rouge de venise, etc., etc.

Aussi: Le même jour en vertu du même ordre de vente, à midi au Magasin d'entrepôt de R. M. [illegible], à l'encoignure des rues Julie et Peters.

Un lot de peintures, mastic, vernis, huile, et divers articles trop long à énumérer.

Conditions—Comptant. 3 mars—3 9 14

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance et de Chemin de fer.

Bons du City Rail Road.

Succession de Mme Euphémia E. Judson. Dossier No. 16,008, à l'encan.

Par W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléan, Division "B," en date du 8 mars 1886, Dossier No. 16,008 pour le compte de la succession de Mme Euphémia E. Judson, décédée, à l'encan, il sera vendu—
18 Actions du fonds capital du N.-O. Insurance Co. de $50 00 chacune.
3 Actions du fonds capital du Factors & Traders Insurance Co. de $100 00 chacune.
2 Actions du fonds capital du N. O. City R. R. Co. de $100 00 chacune.
2 Bons du N. O. City R. R. Co. $100 00 chacun.
Conditions—Comptant avant transfert.
11 mars—11, 14, 17 au 20.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième Districts.

La résidence cottage à deux corps de logis, Nos 104 et 106 rue Rousseau.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Orange, près Tchoupitoulas, connue comme Kiley's Cotton Pickery.

Succession de WILLIAM KILEY, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,476.—

A l'encan.

Par MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 19 février 1886, Dossier No 16476, pour le compte de la succession de William Kiley, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

1. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Race et Orange, désigné par la lettre B. La dite portion de terre mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Orange sur une profondeur de 70 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas qui la divise du lot A, et 81 pieds 4 pouces sur le côté de la ligne opposée, et 28 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, qui est oblique.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages connue comme Kiley's Cotton Pickery.

2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre A. et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une RESIDENCE COTTAGE à deux corps de logis, connue comme les Nos 104 et 106 de la rue Rousseau.

Les mesures ci-dessus sont toutes, plus au moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. [illegible], voyer, datés — février 1886.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.

24 fév—24 28 mars 7 14 21 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES A ALGER.

Deux Actions de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Succession de P. Maspéro, No. 13,412, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 10 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 mars 1886, pour compte de la dite succession:

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (anciennement Alger), désigné par le No. 23 de l'îlet No. 16, borné par les rues Bartholomew, Lavergne, Delaronde et Pierre, mesurant 30 pieds de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, mesure française.

— Aussi —

Deux actions de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 10

Agréable résidence de famille

No 211 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Succession de John Fourton.

No. 11,934.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 février 1886, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite:

Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Villeré et Robertson, désigné par le No 2, sur un dessin fait par J. A. d'Hemécourt, arpenteur, et mesurant 30 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence de famille, à deux étages, en bois, et couverte en ardoises, avec un beau balcon en fer sur la rue, renfermant au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une grande et une petite salle à manger; à l'étage supérieur, 2 chambres à coucher, un vestibule, 2 cabinets, aussi une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, renfermant 3 chambres, une chambre à bain, cave, hydrant, etc.; cour pavée en briques, trottoirs pavés en pierres, le tout en parfait état. Cette propriété a été acquise par feu John Fourton d'Alexandre Alpuente par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 1er juin 1877.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication, avec privilège du vendeur et une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets ou une portion quelconque de ceux-ci.

L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant pas au dessous du billet ou des billets souscrits, et transférer la police d'assurance au détenteur ou détenteurs des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes pour l'année 1886, et déposera avec l'encanteur, 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 fév—14,20,27—mars 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique maison de résidence en briques, à trois étages pour famille, No 200 rue Bourgogne, entr Ste Anne et Dumaine.

Succession de Louis Oscar Bercier.

No 15,400—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1886, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite:

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Dumaine, Ste Anne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 90 pieds 7 pouces de profondeur du côté de la rue Ste Anne, et 38 pieds, 6 pouces, 4 lignes sur une première profondeur du côté de la rue Dumaine, de là s'élargit de 14 pieds, 4 pouces et 1 ligne, puis 24 pieds, 1 pouce et 2 lignes sur une seconde profondeur, et alors se ferme de 14 pieds, 4 pouces et 1 ligne; et 25 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur une troisième profondeur.

Un petit morceau de terrain d'environ cinq pieds carrés avec les lieux d'aisance et formant une partie de la profondeur du côté de la rue proche de la rue Dumaine, du terrain ici vendu, qui en aura la jouissance pendant sa vie naturelle, et à la mort du dit Cyrille Soulé, le dit morceau de terrain sera situé à l'arrière partie du terrain appartenant à l'acquéreur ou à ses héritiers. Le dit morceau de terrain faisant face à la rue Dumaine et appartenant au vendeur.

Acquis par la dite Cora Prevost, alors l'épouse d'Oscar Bercier, de Emile Angaud, par acte devant Paul A. Cotand, notaire en cette ville, à la date du 11 juin 1884.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à ordre à deux et trois ans de la date du 11 juin 1884, de onze cent vingt-cinq dollars chacun, à leurs échéances respectives, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date donnée, et portant hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété précitée, et identifiés avec un acte de vente passé devant P. A. Cotand, notaire, le 11 juin 1884, en vertu duquel les dits billets sont garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, avec toutes les obligations du dit acte relatif aux billets, et la balance du prix de l'adjudication, s'il y a, comme suffisante pour payer les dits billets, intérêt à leurs échéances respectives, comme il est dit précédemment; le reliquat du montant de l'adjudication comptant, et les taxes d'Etat et de ville des années 1885 et 1886 seront assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication, et 10 0/0 de ce prix d'adjudication seront déposés comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James J. Woulf, notaire en cette paroisse.

6fév—6,13 20 27—mars 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage avec un grand terrain No. 193 rue Derbigny, entre Dumaine et St-Philippe.

Veuve Marie Evelina Léaumont et als. vs. Marie Corinne Léaumont.

No 16,427—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un jugement rendu le 11 février 1886 et signé le 17 février 1886, et en vertu d'un ordre en date du 25 février 1886 par l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Derbigny et mesurant conformément au plan d'Edgard Pilié, architecte, du 26 février 1886, 43 pieds 3 pouces et 2 lignes au pied américain de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 7 pouces sur l'un des côtés et 44 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 7 chambres, galeries de côté, gaz dans toute la maison, lieux d'aisance, cuve, puits, grand terrain, etc., etc., et porte le numéro municipal No 193, Derbigny.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un crédit d'un an et deux ans au gré de l'acquéreur; les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et les bâtisses sur la dite propriété seront assurées pour leur pleine valeur et la police transférée au vendeur ou autre porteur des dits billets jusqu'à paiement final des dits billets; en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, l'acquéreur aura à payer les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent sur le montant en litige et sur la portion au crédit du dit prix sera garantie par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les taxes de l'année courante seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant T. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27fév—27—6,13,20,27,mars—3avril.

CHARMANTE RESIDENCE

No. 297 rue Bourbon entre Esplanade et Quartier.

Par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Esplanade, Quartier et Dauphine, désigné par le No. 2 et mesure 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 83 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en briques à un étage, avec mansarde, qui vient d'être parfaitement réparée et peinte, ayant six chambres, corridor d'entrée, grande galerie de côté, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres, une bâtisse en bois dans le fond, tuyaux à gaz, cuve, waterworks, lieux d'aisance, etc., etc., connue comme le numéro municipal 209 de la rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, pour billets portant hypothèque spécial, privilège et lien de vendeur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, les bâtisses assurées et la police transférée au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1886 en sus du prix de son adjudication, et il est requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente, sur le prix de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Vente très positive.

7mars—7 13 à la vente

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de mode, vitrines, comptoirs, etc. etc.

H. A. S. Backer vs. ses créanciers—No 16,313.

Par VINCENT & CIE—Alex. Levy, encanteur—VENDREDI, 19 mars 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mars 1886, il sera vendu les articles de mode que contient le magasin No 32 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue Douane, ainsi que les vitrines, comptoirs, miroirs, boîtes, etc., et le droit d'occuper le dit local jusqu'au 30 septembre 1886.

7mars—8,15,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

DEUX GRANDES MAISONS

Rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Royale et Bourbon, désigné par la lettre D, mesurant 54 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 8 pouces 2 lignes. Pour mesure correcte, voir le plan à la Bourse.

Les améliorations comprennent une grande maison en briques à un étage, ayant quelques 12 chambres, cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres deux corridors.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St-Anne, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à un étage, ayant 6 chambres et 2 cabinets, cuisine en briques à deux étages contenant 8 chambres et 2 cabinets, cour carrelée, water-works, etc., etc.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec hypothèque spéciale et privilège de vendeurs et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire et toutes les autres clauses habituelles contenues dans les actes de ventes. L'acquéreur devra faire assurer et transférera la police d'assurance au détenteur des billets, assumera et paiera les taxes de 1886 en sus du prix de l'adjudication et sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 6 mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable pour famille.

Une maison en bois à deux étages, No 140 rue Clio.

Succession de Victoire Azélie Mader, décédée.

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan.

Par W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 11me jour de février 1886, dossier No 16,784, dans l'affaire de la succession de Victoire Azélie Mader, décédée, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Cette résidence agréable et confortable en bois à deux étages avec toiture en ardoises, connue comme le No 140 rue Clio, entre les rues St-Charles et Prytanée, [illegible] borné par la rue Erato, ayant de grands salons doubles et corridors en haut et en bas et de 10 à 12 chambres en tout; office, cave, cabinets, etc., avec le gaz dans toute la maison, cour pavée devant et dans le fond, couvert sur le côté, citerne, etc.

La maison a des chambres en marbre, est à proximité des chars de la Place Margaret, etc., et est louée jusqu'au 30 septembre 1886, à un loyer nominal de $30 00 par mois et peut être visitée avec une carte de l'encanteur.

Le lot de terre mesure 29 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles, et est désigné comme le lot No 15 de l'îlet No 24, borné par les rues Clio, Erato, Prytanée et St-Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garanties usuelles, les billets de crédit devant être divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées, et les taxes dues et exigibles en 1886 assumées en plus de l'enchère, et un dépôt au comptant de 10 0/0 devra être fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 fév—14,21,28—7,14,20mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacements de choix pour bâtir près du Parc de Ville Supérieur, sans réserve à l'encan.

Succession de Robert Moores et femme.

Par W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 15 février 1886, dossier No 7,784, dans l'affaire de la succession de Robert Moores et de sa femme Cora A. Moore, née Cowand, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No. 17, borné par les rues Chestnut, Market, Magazine ou Foucher et Broadway, connu sous le nom de Sixth Market, désigné comme le lot No 1, et mesurant 23 pieds de face aux rues Chestnut et Broad, sur une profondeur et face sur la rue Foucher ou Magazine de 210 pieds, et formant le coin des rues Chestnut et Foucher et Broadway et Foucher, et faisant face à chacune des dites trois rues.

Conditions—Comptant au moment de passer les titres, 10 pour cent au comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte pardevant John G. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1886, en sus du montant de l'adjudication.

14 fév—14,21,28—mars 7,14,20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin double en briques à trois étages.

No 257 rue South Peters, entre les rues Delord et Calliope.

Succession de Samuel Laycock, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

Par W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 février 1886, Dossier No 15,374 dans l'affaire de la succession de Samuel Laycock, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou block triangulaire, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Calliope et Triangle, désigné par le No 3 et mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue South Peters ou Nouvelle Levée, sur une profondeur de 35 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle Levée, adjacente a et le séparant du lot No 2, puis 37 pieds 9 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, le séparant aussi du lot No 2 puis faisant face à la rue Triangle 22 pieds 11 pouces, et une profondeur de 48 pieds 5 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, et le séparant du lot No 4, puis une autre profondeur de 48 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle-Levée et le séparant aussi du lot No 4, [illegible] sur une allée en commun, au point de départ sur la rue Nouvelle-Levée, le tout en mesure américaine, d'après un plan à l'endroit de la vente et d'après un autre plan dressé par A. De Armas, voyer, daté le 10 mai 1878.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages faisant face aux rues Nouvelle Levée ou South Peters et Triangle, et connu comme le No 257 rue South Peters et occupé par une tonnerie.

Conditions—Comptant au moment de passer les titres, 10 0/0 devant être payé sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21,28—7,14 21,27 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains sur la rue St-Philippe, à l'encan.

Successions d'Adam W. Rabenback et d'Eva Meyers, sa femme, consolidées.

No 11,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1886, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Galvez et Miro, désignés par les Nos 4 et 10, mesurant comme suit:

Le lot No 4 mesure 29 pieds 6 pouces et 1/3 d'une ligne de face à la rue St. Philippe, 29 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond, sur 92 pieds 6 pouces et 3/4 d'une ligne de profondeur du côté de la rue Galvez, et 92 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1886, et un dépôt de 10 pour cent est au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

16 fév—16,27—6,13,20 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage élégant élevé de terre, avec de grands terrains, sur l'Avenue Louisiana.

Succession de Lionel C. Levy.

No. 15,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1886, il sera vendu à l'encan—

LE COTTAGE ELEGANT ELEVE DE terre, situé au coin sud ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, borné aussi par les rues Delachaise et Dryades. Les terrains se composent de cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 24, et mesurent comme suit:

Les lots Nos 1 à 4 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 24 est adjacent dans le fond aux lots ci-dessus mentionnés et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse est retirée des deux rues, l'architecture est moderne et l'extérieur attrayant, elle a de grandes galeries des corridors spacieux, salon, salles à manger et de réception, chambres à coucher et offices convenables pour des affaires, étant placée entre trois lignes de chemins de fer urbains et dans un quartier des mieux et amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y a, un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, le droit de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire, No 26 rue Carondelet.

9 fév—9,20,27—mars 6,13